



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2023/47

Le 19 septembre 2023

Allégations de génocide au titre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie ; 32 États intervenants)

Modification du programme des observations orales des États intervenants le mercredi 20 septembre 2023

LA HAYE, le 19 septembre 2023. Le programme des audiences publiques sur les exceptions préliminaires soulevées par la Fédération de Russie en l'affaire relative à des *Allégations de génocide au titre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Ukraine c. Fédération de Russie ; 32 États intervenants)*, qui se sont ouvertes hier, lundi 18 septembre 2023, a été légèrement modifié.

Les modifications, qui ne concernent que le programme de la journée du 20 septembre 2023, apparaissent ci-dessous en caractères gras.

Programme du mercredi 20 septembre 2023

Observations des États intervenants

10 heures-13 heures : Allemagne
Australie
Autriche, **Liechtenstein**, Slovaquie et Tchéquie (conjointement)
Belgique, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, Irlande,
Luxembourg, **Roumanie** et Suède (conjointement)
Bulgarie
Canada et Pays-Bas (conjointement)

Pause

Chypre
Espagne
France
Grèce
Italie
Lettonie

13 heures-15 heures : *Pause*

15 heures-16 h 30 : Lituanie
Malte
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pologne
Portugal
Royaume-Uni
Slovénie

Les [communiqués de presse](#) précédents concernant la présente affaire sont disponibles sur le site Internet de la Cour.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

Département de l'information :

M^{me} Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336
M^{me} Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2394
Adresse électronique : info@icj-cij.org